



Direction de l'intérieur et de la justice
Office des assurances sociales
Transferts financiers et soutien aux fonctions de direction

Forelstrasse 1
3072 Ostermundigen
+41 31 636 76 55
asv.lo@be.ch
www.be.ch/oas

Demande de droit d'accès à EVOKplus

Version du décembre 2021

Service social

Adresse

NPA

Localité

Nouveau accès EVOKplus

Valable de

- ☐ EVOKplus Annonce en ligne
- ☐ EVOKplus Téléchargement de fichiers (Système client)

Détails employé

Nom

Prénom

Numéro de téléphone

Courriel

Connaissances EVOKplus disponibles

- ☐ Oui ☐ Non

Déconnecter accès EVOKplus-existant

Déconnecter par

Détails employé

Nom d'utilisateur

Nom

Prénom

- Par sa signature, le collaborateur/la collaboratrice du service social confirme avoir reçu personnellement les instructions relatives à l'utilisation d'EVOKplus et en avoir pris connaissance. Il/elle s'engage dès lors à respecter les directives en vigueur concernant l'utilisation d'EVOKplus.

Accord de l'auteur de la demande Timbre

Accord du ou de la responsable
du service social

Date

Date

Signature

Signature

Accord de l'OAS

Timbre

Date

Nom d'utilisateur

Signature

Instructions relatives à l'utilisation d'EVOKplus

L'accès à la procédure d'annonce en ligne est protégé avec le mot de passe personnel de l'utilisateur. Les mots de passe doivent être à l'abri d'une utilisation abusive par des tiers et il est interdit de les communiquer à d'autres collaborateurs. Chaque utilisateur est responsable de veiller à ce que son mot de passe reste secret.

La longueur du mot de passe minimale exigée est toujours de huit caractères et doivent comprendre au moins trois des quatre éléments suivants: Lettres majuscules, lettres minuscules, chiffres ou caractères particuliers. Le mot de passe être renouvelés tous les 90 jours. Il reste impossible de réutiliser un ancien mot de passe.

Pour toute question ou problème concernant l'accès à EVOKplus contacter: asv.lo@be.ch.

L'usage du même nom d'utilisateur par plusieurs personnes est interdit (nom d'utilisateur de groupe). Le nom d'utilisateur d'une personne dont les rapports de travail prennent fin ne doit pas être attribué à une autre personne. Le compte doit au contraire être effacé à l'OAS par courriel à l'adresse asv.lo@be.ch.

Tous les événements susceptibles de toucher à la sécurité (p. ex. comportement inexplicable du système, perte ou modification de données, disponibilité de services non explicitement rendus accessibles, soupçon d'un abus de son propre nom d'utilisateur) doivent être immédiatement portés à la connaissance des personnes responsables de l'informatique au sein du service social, qui en rechercheront les causes et prendront les mesures appropriées.